RÈGLEMENT Championnat Individuel de Normandie

SAISON 2022/2023

1) DISPOSITIONS GENERALES :

1-1) Conditions de participation :
Le championnat de Normandie individuel est réservé aux joueurs et joueuses de nationalité française, licenciés compétition et entrant dans les catégories d'âge fixées par la FFTT :
Moins de 9 ans, - de 11 ans, - de 13 ans, - de 15 ans, - de 18 ans et Elite.

Un joueur ou une joueuse peut participer au tableau de sa catégorie d'âge et celui de la catégorie d'âge immédiatement supérieure. S'il ne participe qu'à un seul tableau, ce sera obligatoirement celui de sa catégorie d'âge.
Toutefois, une dérogation exceptionnelle pourra être accordée à un joueur ou à une joueuse si son niveau de jeu le justifie.

1-2) Engagement :
Il n'y a pas de droits d'inscription.

1-3) Déroulement de l'épreuve :
Dans toutes les catégories, les parties se déroulent au meilleur des cinq manches.

1-4) Dispositions diverses :
Chaque qualifié recevra une qualification qu'il devra confirmer.
Tout joueur engagé doit obligatoirement participer à l'épreuve, sauf en cas de forfait excusé transmis impérativement 4 jours minimum avant la date de l'épreuve.
Une amende de 15 € sera réclamée pour tout forfait non excusé, sauf cas de force majeure justifié par courrier.

1-5) Titres :
12 titres de champion de Normandie sont attribués :

- **Champion de Normandie simple des – de 9 ans / 12 joueurs**
- **Championne de Normandie simple des – de 9 ans / 12 joueuses**
- **Champion de Normandie simple des – de 11 ans / 16 joueurs**
- **Championne de Normandie simple des – de 11 ans / 12 joueuses**
- **Champion de Normandie simple des – de 13 ans / 16 joueurs**
- **Championne de Normandie simple des – de 13 ans / 12 joueuses**
- **Champion de Normandie simple des – de 15 ans / 16 joueurs**
- **Championne de Normandie simple des – de 15 ans / 12 joueuses**
- **Champion de Normandie simple des – de 18 ans / 16 joueurs**
- **Championne de Normandie simple des – de 18 ans / 12 joueuses**
- **Champion de Normandie simple Elite Messieurs / 16 joueurs**
- **Championne de Normandie simple Elite Dames / 16 joueuses**

2) ORGANISATION SPORTIVE DES DIFFERENTES CATEGORIES :

2-1) Qualification des joueurs :

- **12 joueurs (joueuses) sont qualifié(e)s pour la catégorie des -9 ans garçons et filles, des -11 ans, -13 ans, -15 ans et -18 ans filles :**
  - ✓ 7 joueurs (joueuses) de la manière suivante : 1 joueur (joueuse) sélectionné(e) par chaque comité départemental (Finale Départementale) + 2 joueurs (joueuses) par le CTS.
  - ✓ complétée à partir du classement aux points du Critérium Fédéral après les 4 tours régionaux ou nationaux. Si plusieurs joueurs (joueuses) sont ex-æquo, la priorité est donnée au plus jeune.

- **16 joueurs sont qualifiés pour la catégorie des - 11 ans, des -13 ans, des -15 ans et des -18 ans garçons :**
  - ✓ 7 joueurs de la manière suivante : 1 joueur sélectionné par chaque comité départemental (Finale Départementale) + 2 joueurs par le CTS.
  - ✓ complétés à partir du classement aux points du Critérium Fédéral après les 4 tours régionaux ou nationaux. Si plusieurs joueurs sont ex-æquo, la priorité est donnée au joueur le plus jeune.

- **16 joueuses et 16 joueurs sont qualifiés pour les catégories Elite :**
  - ✓ Inscriptions par mail (lntt@orange.fr), ouvertes aux Juniors et Seniors de la région pour la catégorie Elite jusqu'au mercredi 07 Juin 2023 à midi.
  - ✓ A l'issue des inscriptions, les 16 meilleures joueuses et les 16 meilleurs joueurs aux points mensuels d'Avril (mise à jour de début juin) seront convoqués.

Les joueurs et joueuses retenus en Elite seront avisés personnellement par mail le vendredi 09 Juin 2023.
La liste sera mise en ligne sur le site de la Ligue ce même jour.
Les tableaux Elite pourront être supprimés si le nombre de participants est inférieur à 12.

2-2) Déroulement sportif :
Pour tous les tableaux, la mise en place des poules se fera sur la base des points classements joueurs du mois d'Avril 2023 (mise à jour de début juin dans SPID).

- Tableaux à 12 joueurs (joueuses) :

Les 12 joueurs (joueuses) sont répartis dans 4 poules de 3.
Ils sont placés dans ces poules par ordre de points mensuels classement décroissant en limitant au maximum le nombre de joueurs d'un même club – (cf article I-302 des règlements fédéraux). Tous les joueurs (joueuses) sont qualifiés pour le tableau final à élimination directe.
Les joueurs sont ensuite placés de la manière suivante dans le tableau :

- **le 1er de la poule 1 en position 1**
- **le 1er de la poule 2 en position 16**
- **les 1ers des poules 3 et 4 en position 8 et 9 par tirage au sort**
- **les 2èmes de poules dans le ½ tableau opposé de leurs 1ers respectifs**
- **les 3èmes de poules dans le même ½ tableau que leur 2ème de poule mais dans le ¼ opposé.**

➢ Tableaux à 16 joueurs (joueuses) :

Les 16 joueurs sont répartis dans 4 poules de 4.
Ils sont placés dans ces poules par ordre de points mensuels classement décroissant en limitant au maximum le nombre de joueurs d'un même club – (cf article I-302 des règlements fédéraux). Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final à élimination directe.
Les joueurs sont placés de la manière suivante dans le tableau :

- **le 1er de la poule 1 en position 1**
- **le 1er de la poule 2 en position 8**
- **les 1ers des poules 3 et 4 en position 4 et 5 par tirage au sort**
- **les 2èmes de poules dans le ½ tableau opposé de leurs 1ers respectifs**

Attention : Les formules pourront être revues en fonction du nombre de participants.

3) ARBITRAGE

Les clubs ayant un ou plusieurs joueurs/joueuses participant aux Championnats de Normandie individuels devront fournir un arbitre officiel (AC-AR-AN) pour l'arbitrage de la compétition.

4) RECOMPENSES

Les 4 premiers de chaque catégorie sont récompensés (2 médailles de bronze).
Un classement des clubs est établi suite aux résultats individuels des joueurs et joueuses.
Il est réalisé suivant le barème ci-dessous :
Vainqueur : 4 points
Finaliste : 3 points
Places 3 et 4 : 2 points
Places 5 à 8 : 1 point

En cas d'égalité de points entre les clubs, il y a avantage à celui ayant remporté le maximum de tableaux. Et si, il y a toujours égalité, avantage est donné à celui qui a le plus de joueurs sélectionnés à cette épreuve.

Une dotation en matériel (marque **VICTAS**) est attribuée de la manière suivante :
1er club = 450 €
2ème club = 350 €
3ème club = 250 €

Le Dimanche 11 Juin 2023